

Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2024

Représentants de Club présents : Serge BARRAGAT (Président de la Ligue SUD FFME) (CDJ Rando06 (79), GUMS (144))

Clubs ayant communiqué leur procuration : ASPTT Gap (268)

Présents : Claude FULCONIS (Secrétaire de la Ligue SUD FFME).

L'assemblée général extraordinaire est présidée par Serge BARRAGAT –Président de la Ligue SUD de la Montagne et de l'Escalade.

Ouverture de l'assemblée général extraordinaire au siège social de la Ligue

Le président ouvre officiellement la séance de l'Assemblée Générale extraordinaire à 14h06

Emargement et vérification des pouvoirs

Le nombre de voix, pour cette AG est de 8416.

Le quorum pour l'AG Extraordinaire est de : 4207 voix (la moitié des voix)

- 491 voix représentées

Le quorum n'est pas atteint.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux statuts, sera de nouveau convoqué le samedi 10 février 2024, avec le même ordre du jour et statuera sans quorum.

L'Assemblée Générale est clôturée à 14h10.

Fait à Marseille, le 5 février 2024

Serge BARRAGAT

Président



Claude FULCONIS

Secrétaire

